

Encadrement des pratiques – dons et commandites



Desjardins

Caisse de LaSalle

1. Mise en situation

Depuis déjà longtemps, la gestion des dons et commandites fait partie intégrante du quotidien de la caisse. Les demandes de toutes sortes affluent, et nous souhaitons nous assurer d'y répondre de façon cohérente et en lien avec les objectifs et les valeurs du Mouvement Desjardins. C'est pourquoi la caisse a choisi de se doter d'un encadrement des pratiques pour assurer une gestion simple, saine, juste, équitable et transparente des dons et commandites.

2. Objectifs généraux

- Établir des modalités d'octroi de commandites ou de dons en réponse aux besoins du milieu dans le respect des orientations définies par la caisse. Le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) permet à la caisse de contribuer au développement durable des collectivités en complémentarité avec les organismes et institutions en soutenant des initiatives structurantes du milieu en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu;
- Démontrer que la caisse est un important agent de développement et de renouveau pour la communauté;
- Être proche des gens, engagée, et agir à l'avantage de ses membres et de ses clients;
- Démontrer son implication en tant que bonne entreprise citoyenne et, par le fait même, accroître sa visibilité.

3. Objectifs généraux

Commandite : Somme d'argent ou service accordé à un groupe ou organisme satisfaisant aux critères, en vue de permettre la réalisation d'un projet ou d'une activité avec la promesse, en contrepartie, d'une visibilité appropriée et d'un accès au potentiel d'exploitation d'affaires associé à cette activité.

Don : Aide financière, matérielle ou de services accordés à un groupe ou organisme satisfaisant aux critères, sans autre visée publicitaire que celle de voir la caisse reconnue comme « donateur ».

Fonds d'aide au développement du milieu

(FADM) : Fonds visant le soutien financier vers des projets porteurs de développement, qui mettent en place ou maintiennent des services de proximité ou qui amènent de nouvelles activités socio-économiques.

4. Critères de base servant de support décisionnel

4.1 Critères d'acceptation

Le formulaire de demande de dons et commandites doit être dûment rempli par l'organisme. (www.desjardins.com/81530422)

Il doit OBLIGATOIREMENT être accompagné des éléments suivants :

- Programme de visibilité proposé à la caisse;
- Prévisions budgétaires pour l'événement ou l'activité à commanditer.

L'organisme ou l'événement doit respecter les conditions suivantes :

- Être membre de la Caisse Desjardins de LaSalle ou s'engager à le devenir*;
- Être OBNL, institution, coopérative ou association à but non lucratif;
- Démontrer des efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence à moyen terme;
- Exercer ses activités sur le territoire desservi par la Caisse;
- Présenter un projet défini pour lequel il sollicite l'appui de la Caisse;
- Démontrer les bienfaits durables de l'activité soutenue et le nombre de personnes rejoindes;
- Préconiser les valeurs sociales et humaines dans ses interventions dans la communauté, particulièrement l'entraide, la coopération et l'engagement bénévole.

Commandites à grande portée ou d'intercoopération :

Nonobstant les conditions d'acceptation citées précédemment, certaines commandites pourraient être accordées à des organismes régionaux, provinciaux, nationaux ou internationaux si d'autres entités Desjardins y sont associées et y contribuent.

* Toute demande provenant d'un organisme membre d'une autre caisse Desjardins doit adresser sa demande à celle-ci en priorité.

4.2 Demandes non admissibles

Les types de demandes suivantes ne sont pas admissibles à l'appui financier de la Caisse :

- Le montant demandé est utilisé à des fins de subventions salariales;
- Le montant demandé sert à couvrir des dépenses d'opérations courantes (locaux, électricité, etc.) et les activités normales de l'organisme;
- La demande est à caractère politique, associée à un groupe de pression ou à un groupe religieux, de nature controversée ou farfelue ou qui est en contradiction avec la position officielle du Mouvement Desjardins;
- Les voyages / excursions et les activités ayant lieu à l'extérieur du Canada;
- Les demandes acheminées par lettre circulaire;
- Les demandes individuelles, ou de nature personnelle et privée, ou ne rejoignant qu'un petit groupe d'individus;
- L'organisme ou le projet est déjà subventionné par l'une ou l'autre des composantes du Mouvement Desjardins, y compris d'autres caisses.

La caisse donne directement aux fondations, associations et instances reconnues défendant des causes (projets locaux/régionaux, projets à vocation sociale, projets de développement économique) plutôt qu'aux participants à des événements indépendants rejoignant ces mêmes causes.

Présentation et analyse des demandes

Le délai d'analyse et de réponse à une demande est de quatre à six semaines.

Un formulaire type a été élaboré afin de faciliter la tâche des organismes qui souhaitent présenter une demande à la Caisse Desjardins de LaSalle. Ce formulaire est disponible dans la section « Engagement dans la communauté » du site Internet de la Caisse : www.desjardins.com/caissedelasalle.

Afin qu'une demande soit considérée, toutes les sections du formulaire doivent être dûment remplies et les documents demandés joints à celui-ci. Toutes les demandes de dons ou commandites doivent être adressées à madame [Anne-Marie Charbonneau](#), directrice, Communications et coopération.

Il est de la responsabilité de l'organisme offrant une visibilité à la caisse de s'assurer de disposer de suffisamment de temps pour honorer les ententes prévues. Autrement, la caisse se réserve le droit de retirer en totalité ou en partie sa contribution.

Notez que le formulaire mentionné ci-dessus est valide pour la Caisse Desjardins de LaSalle uniquement. D'autres caisses peuvent utiliser des formulaires différents. Pour une demande au Mouvement Desjardins, vous pouvez prendre connaissance des critères d'admissibilité et accéder au [formulaire](#) du Mouvement Desjardins.

Autres options pour réaliser votre projet

Vous êtes enseignant ou intervenant scolaire et avez un projet motivant pour les jeunes qui fréquentent votre établissement? Inscrivez-vous aux prix #FondationDesjardins et vous pourriez vous mériter un montant jusqu'à 3000 \$ pour réaliser votre projet! www.fondationdesjardins.com